

Genève, le 24 juillet 2013

## Aux médias et à la presse

# Communiqué de presse

### **OCE : le personnel mécontent**

### **Disponibilités insuffisantes pour les demandeurs-euses d'emploi ; surcharge ; réponses de la direction de l'OCE inadéquates pour un service public**

Les syndicats SSP et SIT, mandatés par l'assemblée générale du personnel de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), informent des mesures de lutte préavisées pour le mois de septembre 2013.

Un fort mouvement du personnel a vu le jour au sein du personnel de l'OCE depuis plus d'une année afin de **limiter la surcharge de travail** qui submerge l'ensemble du personnel, qui crée des conditions de travail souvent inacceptables, voire dangereuses pour la santé des employé-e-s, et empêche les collaborateurs-trices d'accomplir leur travail dans le sens de la mission du service public confiée.

En septembre 2012, le déménagement des ORP dans les nouveaux locaux centralisés de Montbrillant a mis en lumière les problèmes d'organisation et de sous-effectifs pour faire face à l'afflux des demandeurs-euses d'emploi. La pression mise sur le personnel fut forte et la qualité des prestations en a pâti (délais d'attente pour les inscriptions des chômeurs, délais pour accéder aux rendez-vous avec les conseillers-ères en personnel accrus). Le personnel s'est organisé pour dénoncer la situation.

Depuis 10 mois, une délégation syndicale rencontre désormais régulièrement la direction de l'OCE. Elle demande que des mesures soient proposées et mises en place pour organiser le travail et aménager les locaux voués à la réception des demandeurs-euses d'emplois et limiter la charge des dossiers des conseillers-ères en personnel à un maximum de 130 dossiers (actuellement entre 150 et 170 dossiers par conseiller-ère alors que les audits et rapports du SECO récents préconisent de suivre entre 90 et 120 dossiers maximum). La direction s'est engagée, face à la délégation syndicale, à soutenir et répondre à certaines de ces demandes, dont la limitation de la charge de travail à 130 dossiers. Le Département de la solidarité et emploi est également informé de ces revendications.

Or, fin juin, le personnel constate qu'en parallèle aux discussions menées, la direction met en place, sans consultation, une méthode de limitation des dossiers déterminée unilatéralement. Plutôt que de diminuer la charge de travail, l'employeur compte mettre en place une réorganisation du travail basée sur **un système d'objectif personnalisé de placement des chômeurs-euses à atteindre mensuellement**, soumis à *controlling*, engendrant des risques d'inégalité de traitement envers la population et d'une mise en concurrence entre le personnel de l'OCE.

**Le système d'objectif de placement personnalisé**, en plus d'être utopique car les conseillers-ères en personnel n'ont pas de pouvoir décisionnaire sur le marché de l'économie ou les employeurs, est **inacceptable dans le contexte d'un service public**. Pour atteindre des objectifs uniquement statistiques, l'employeur pousserait à traiter en priorité les dossiers plus favorisés, parce que répondant mieux aux exigences du marché de l'emploi, et prêterait par voie de conséquence les demandeurs-euses d'emploi dont le profil est plus problématique (nécessite un suivi, des mesures de formations, etc.). Une telle démarche est totalement contraire aux prestations d'un service public, qui se doit d'assurer une égalité de traitement envers tous ses bénéficiaires.

**La direction de l'OCE répond à la surcharge de travail et de dossiers à suivre d'une manière inadéquate** qui est dénoncée. Dans la plus pure tradition du *New Public Management*, cet objectif met à mal les prestations publiques, les rend inéquitables, met le personnel sous pression et détruit les solidarités. Ces objectifs de placement à tout prix souhaités par la direction général de l'OCE, Monsieur Schmied, pousse le personnel à prendre des risques et à se mettre en danger, dans une finalité de pouvoir justifier des politiques publiques toujours plus restrictives.

Le personnel, réuni en assemblée générale, a décidé de stopper cette dynamique et de rendre publique la situation délétère. Il a notamment voté un **préavis de grève pour le jeudi 19 septembre 2013** et son éventuelle forme de reconduction, jusqu'à l'obtention des revendications suivantes :

- Création immédiate d'une *task force* pour soulager les conseillers-ères en personnel en réduisant de manière urgente et drastique le nombre de dossiers par conseillers-ères en personnel ;
- La présentation d'un plan de mesures concrètes et concertées pour abaisser durablement le nombre de dossiers des conseillers-ères en personnel (cible 130 au maximum) ;
- Inclure au projet de budget 2014 la dotation supplémentaire afin d'atteindre l'objectif de 130 dossiers par personne ;
- Abandonner les objectifs de placement individuels ;
- Modifier concrètement le management en place ;
- Le respect des engagements envers la délégation (en particulier la concertation en vue de trouver des solutions acceptables).

Pour le personnel, la limite de l'acceptable est dépassée. **Une assemblée générale est prévue le 10 septembre pour faire un point de situation et préparer les mesures de luttes.**

Pour contacts :

SSP Responsable dossier : Pablo Cruchon  
Secrétaire syndical SSP

SIT Responsable dossier : Françoise Weber  
Secrétaire syndicale SIT  
022 818 03 00

Secrétariat SSP : Blaise Ortega  
022 741 50 80